



**RAPPORT DE PRESENTATION**

**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Conseil municipal du 28 mars 2019**

Le Compte Administratif est le document comptable qui constate l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques tant en fonctionnement qu'en investissement, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il donne ainsi des indications claires sur la santé financière de la ville, et sa capacité à financer des investissements futurs.

Cette traduction ne reflète bien évidemment que comptablement, et donc trop partiellement, la réalité de ce que les services de la municipalité ont mis en œuvre au bénéfice de l'ensemble des Vitrollaises et des Vitrollais au cours de l'année écoulée afin de leur assurer un service public de qualité pour un meilleur vivre ensemble.

Le Compte Administratif est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, qui peut constater la stricte concordance avec le Compte de Gestion établi par le comptable public.

Après avoir fait le constat comptable du Budget Principal de l'exercice 2018, ce rapport fera l'analyse de la section de fonctionnement et d'investissement, et examinera les équilibres financiers.

## Contexte

### 1. Les transferts de compétences à la Métropole

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit les compétences suivantes : zones d'activités économiques, urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, eaux pluviales, service d'incendie et de secours, service public de défense extérieure contre l'incendie, concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Les transferts de compétences ont fait l'objet d'évaluations financières par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) afin de garantir la neutralité budgétaire entre la commune et la Métropole. La CLECT a ainsi calculé le plus précisément possible le coût d'exercice de chaque compétence transférée (charges directes et indirectes) pour notre commune :

Synthèse par compétence (en euros)	Fonctionnement	Personnel Dernier exercice (2016)	Charges indirectes	Sac à dos de l'agent	Moyenne 7 ou 10 derniers exercices	Composante investissement	Composante frais financiers	Evaluation des charges
Zones d'activités économiques déjà transférées	181 979	134 750	1 925	4 500				323 154
Urbanisme	7 099	17 204	150		6 858			31 311
Politique de la ville	6 397	71 689	500	1 500				80 085
Eau								-
Assainissement								-
Eaux pluviales	31 105	104 402	1 218	6 000		557 708	26 802	727 234
Services d'incendie et de secours	3 379 956		-					3 379 956
Service public de défense extérieure contre l'incendie	18 180	2 464	25			60 738	3 769	85 176
Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz	-12 923		-					-12 923
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	60 000	16 758	125					76 883
<b>Total</b>	<b>3 671 793</b>	<b>347 267</b>	<b>3 943</b>	<b>12 000</b>	<b>6 858</b>	<b>618 447</b>	<b>30 570</b>	<b>4 690 877</b>

L'évaluation des charges s'élève au total à 4 690 877€. En conséquence, notre attribution de compensation est diminuée de ce montant. Néanmoins, il convient de souligner qu'une partie de cette évaluation provient de dépenses antérieures en équipement qui n'aurait pas dû être répercutée sur l'attribution de compensation en fonctionnement mais en investissement.

Cependant, compte tenu des besoins de délais de la Métropole pour constituer et organiser ses services de façon à exercer de manière efficiente les compétences transférées, la Métropole a confié à la commune la gestion par convention de certaines compétences pour l'année 2018 :

- Défense extérieure contre l'incendie
- Pluvial
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Planification urbaine
- Aménagement et entretien des zones d'activités

Dans le cadre de l'exécution de ces conventions de gestion sur l'exercice 2018, la commune a donc effectué des dépenses qui ont été remboursées par la Métropole. En revanche, les compétences

transférées ne faisant pas l'objet de convention de gestion, sont directement supportées par la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **2. La contractualisation avec l'Etat**

La loi de programmation des finances publiques 2018–2022 a apporté une nouvelle contrainte pour notre collectivité en imposant la conclusion d'un contrat dit « Pacte de Confiance » avec le Préfet.

Ce contrat signé le 27 juin 2018, fixe un plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% (inflation comprise) mais aussi des objectifs de diminution de l'encours de la dette, et de capacité de désendettement maximale à 12 ans.

Il fixe ainsi la trajectoire de nos dépenses de fonctionnement jusqu'en 2020 :

<b>OBEJCTIF CONTRAT DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2017</b>	<b>max 2018</b>	<b>max 2019</b>	<b>max 2020</b>
Maximum dépenses autorisées à 1,2%	68 916 757	69 743 758	70 580 683	71 427 651
Maximum dépenses autorisées à 1,2% avec transferts métropole	64 789 333	65 566 805	66 353 607	67 149 850

Le non-respect des engagements contractualisés sur la progression des dépenses de fonctionnement entrainerait une sanction financière l'année suivante par le prélèvement d'un montant de 75% de l'écart constaté par rapport à l'objectif.

La lecture du Compte Administratif de la Ville de Vitrolles se fera donc au regard des transferts de compétences, mais aussi du plafond fixé par le contrat imposé par l'Etat en 2018 aux collectivités territoriales ayant un budget supérieur à 60 millions d'euros.

## PARTIE 1 : Le constat comptable

Le Compte Administratif du Budget Principal de 2018 se résume ainsi :

		Crédits Ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Recettes	81 227 177.41	71 767 081.26	88.35 %
	- Dépenses	81 227 177.41	70 415 275.64	86.68 %
	= Résultat 2018		1 351 805.62	
	+ Report à nouveau 2017		8 495 097.47	
	+ Résultat de clôture du Budget annexe Eau		219 456.41	
	+ Résultat de clôture du Budget annexe Assainissement		409 678.29	
	<b>= Résultat cumulé (a)</b>		<b>10 476 037.79</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Recettes	44 678 803.58	26 204 279.30	58.65 %
	- Dépenses	44 678 803.58	26 728 951.02	59.82 %
	= Solde d'exécution 2018		- 524 671.72	
	+ Solde d'exécution 2017		4 376 943.58	
	+ Résultat de clôture du Budget annexe Eau		693 274.59	
	+ Résultat de clôture du Budget annexe Assainissement		- 747 605.54	
	<b>= Solde cumulé (b)</b>		<b>3 797 940.91</b>	
	+ Restes à réaliser recettes (c)		2 000 000.00	
	- Restes à réaliser dépenses (d)		7 096 582.54	
<b>Résultat disponible (a)+(b)+(c)-(d)</b>			<b>9 177 396.16</b>	

### ➤ **Fonctionnement :**

Les taux de réalisation de la section de fonctionnement sont respectivement de 88,35 % en recettes et 86,68 % en dépenses. Ces taux démontrent notre capacité à ne pas consommer l'excédent de fonctionnement reporté pour pouvoir améliorer l'autofinancement de la section d'investissement.

Le résultat comptable de 2018 est de 1 351 805.62€, auquel est ajouté le report à nouveau de 2017 de 8 495 097.47€. Exceptionnellement sur cet exercice, s'ajoute le résultat de clôture des Budgets annexes Eau et Assainissement pour un montant total de 629 134.70€. En effet, le transfert de compétences Eau et Assainissement à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a entraîné la dissolution de ces budgets annexes, la reprise de l'actif ainsi que l'intégration de leur résultat au Budget Principal.

En conséquence, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **10 476 037.79€**.

➤ **Investissement** :

Les taux de réalisation de la section d'investissement s'approchent des 60 % sans les restes à réaliser qui sont des dépenses/recettes engagées et reportées sur l'exercice 2019 (en incluant les restes à réaliser, les taux de réalisation 2018 seraient en recette de 70% et en dépense de 75,7%). De plus, en prévision budgétaire, il est inscrit des crédits en mouvement d'ordre pour des écritures patrimoniales qui ne constituent pas des dépenses directes.

Le résultat comptable de 2018 est de -524 671.72€ auquel est ajouté le report à nouveau de 2017 de 4 376 943.58€. Comme pour la section de fonctionnement, il faut ajouter le résultat de clôture des Budgets annexes Eau et Assainissement pour un montant total de -54 330.95€. Ce solde est négatif car les dépenses d'investissement du Budget annexe Assainissement de 2017 étaient supérieures aux recettes en raison d'un décalage dans le temps de l'encaissement des subventions pour les travaux réalisés.

En conséquence, le résultat cumulé de la section d'investissement est de **3 797 940.91€**. Ce résultat positif permet de financer une partie des restes à réaliser en dépense de 7 096 582.54€ qui seront intégrés au Budget Primitif 2019.

Au global, le résultat de clôture 2018 s'élève donc à 14 273 978.70€ auquel il faut ajouter les restes à réaliser en recette (2 000 000.00€) et retrancher les restes à réaliser en dépense (7 096 582.54€) pour obtenir un résultat disponible réel de **9 177 396.16€** (=report à nouveau de la section de fonctionnement).

## PARTIE 2 : La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace les dépenses et les recettes liées au fonctionnement courant des services communaux.

### **2.1 Les recettes de fonctionnement**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Titres émis	Prod. rattachées	Totaux
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	900 000.00	761 402.33		761 402.33
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 017 273.00	2 054 402.22		2 054 402.22
73	IMPOTS ET TAXES	59 969 520.00	60 330 901.11		60 330 901.11
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 616 845.24	5 658 273.95		5 658 273.95
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 474 379.00	1 347 564.28		1 347 564.28
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>69 978 017.24</b>	<b>70 152 543.89</b>		<b>70 152 543.89</b>
76	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	40 000.00	74 000.00		74 000.00
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	1 299 928.00	1 141 831.61		1 141 831.61
78	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)</b>				
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>71 317 945.24</b>	<b>71 368 375.50</b>		<b>71 368 375.50</b>
042	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)</b>	785 000.00	398 705.76		
043	<b>OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)</b>				
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>785 000.00</b>	<b>398 705.76</b>		<b>398 705.76</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>72 102 945.24</b>	<b>71 767 081.26</b>		<b>71 767 081.26</b>
<b>Pour information</b>					
	<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)</b>	<b>9 124 232.17</b>			

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice étaient estimées à 71 317 945.24€, et ont été réalisées conformément à nos prévisions budgétaires soit 71 368 375.50€. Ces recettes sont réparties de la manière suivante :

- 0,7 million d'euros en atténuations de charges (chapitre 013) qui sont essentiellement des indemnités journalières versées par notre assureur ;
- 2 millions d'euros relatifs aux produits des services (chapitre 70), principalement liés à la culture et à l'éducation ;
- 60 millions d'euros au chapitre 73 « Impôts et Taxes » dont 28,6 millions d'euros relatifs à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière ; et 28 millions d'Attribution de Compensation versée par la Métropole ;
- 5,6 millions d'euros de dotations et participations dont 465 533€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ; 1,3 million de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ; 2,2 millions de participations de la CAF ;
- 1,3 million d'euros relatifs aux produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent principalement aux loyers et charges, aux enlèvements de véhicules ; et à la redevance forfaitaire pour la DSP d'exploitation du marché forain ;
- 74 000 euros de produits financiers (chapitre 76) ;
- 1,1 million d'euros de produits exceptionnels (chapitre 77) comprenant une partie des indemnités d'assurance pour l'incendie de 2016 (657 484.93€) ainsi que le remboursement de la Métropole dans le cadre de l'exécution des conventions de gestion 2018 soit 270 926€.

Nous rappelons que les prévisions de cessions sont inscrites en recettes d'investissement (chapitre 024) mais la réalisation est enregistrée en section de fonctionnement (chapitre 77 « produits exceptionnels »). En 2018, les cessions de terrains et de véhicules s'élèvent à 65 960€.

Enfin, les recettes de fonctionnement comptabilisent des opérations d'ordre pour un montant de 398 705.76€ comprenant les amortissements des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (295 389.76€), et les écritures de reprise de provisions (102 500.00€).

Toutefois, notons que la reprise de provisions a été inférieure à nos prévisions budgétaires car il est difficile de prévoir la date exacte de fin d'un contentieux.

## **2.2 Les dépenses de fonctionnement**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Mandats émis	Charg. rattachées	Totaux
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 929 325.47	10 211 527.85	1 819 958.21	12 031 486.06
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	49 257 215.00	48 459 220.42	1 060.00	48 460 280.42
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	125 000.00	118 378.47		118 378.47
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 234 013.00	3 845 849.52		3 845 849.52
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>66 545 553.47</b>	<b>62 634 976.26</b>	<b>1 821 018.21</b>	<b>64 455 994.47</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 300 000.00	531 820.26	106 985.46	638 805.72
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 105 109.75	113 075.29	1 200.00	114 275.29
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)				
022	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000.00			
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>70 350 663.22</b>	<b>63 279 871.81</b>	<b>1 929 203.67</b>	<b>65 209 075.48</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	5 585 354.19			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	5 291 160.00	5 206 200.16		
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)				
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>10 876 514.19</b>	<b>5 206 200.16</b>		<b>5 206 200.16</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>81 227 177.41</b>	<b>68 486 071.97</b>	<b>1 929 203.67</b>	<b>70 415 275.64</b>

<b>Pour information</b>				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)				

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues à 70 350 663.22€, ont été réalisées à 65 209 075.48€ réparties entre les dépenses de gestion courante, les charges financières, et les charges exceptionnelles.

Les opérations d'ordre quant à elle s'élèvent à 5 206 200.16€. Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations (3 312 165.03€), aux dotations pour les charges à répartir (1 742 159.13€), et aux dotations aux provisions pour les nouveaux contentieux (85 100.00€).

### a. Analyse des dépenses de gestion courante

Sur l'exercice 2018, les dépenses de gestion courante sont de 64,5 millions d'euros :

- 12 millions d'euros au chapitre 011 « Charges à caractère général » contre 11,9 millions d'euros en 2017, soit une variation de +1 % alors que l'inflation des prix est de 1,2 %.

Engagée depuis plusieurs années dans la rationalisation de ses dépenses, la commune est confrontée désormais à une certaine rigidité avec des dépenses obligatoires ou contractualisées.

- 48,4 millions d'euros de masse salariale (chapitre 012) soit une baisse de 2,45 % par rapport à 2017.

La collectivité a engagé depuis fin 2014 une gestion rationalisée des ressources humaines avec une baisse progressive des effectifs, obtenue notamment grâce aux évolutions technologiques et organisationnelles. Cette politique porte ses fruits avec une baisse des charges de personnel malgré le phénomène GVT (glissement vieillissement technicité) qui a pour effet d'augmenter la masse salariale du seul fait de l'ancienneté et de la progression de la qualification des agents.

- 0,1 million d'euros au chapitre 014 qui comprend la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le reversement de la Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour pour plus de 48 000€. Notons la particularité du dispositif du FPIC pour lequel la ville de Vitrolles est à la fois bénéficiaire (294 958€) et contributeur (70 006€).

- 3,8 millions d'euros relatifs aux charges de gestion courante (chapitre 65).

Ces dépenses ont fortement baissé en 2018 (pour rappel 7,4 millions en 2017) en raison du transfert de la compétence Service d'Incendie et de Secours à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ainsi, la contribution de 3,3 millions d'euros au SDIS n'est plus versée par la commune.

En résumé, la ville de Vitrolles a versé en 2018 les subventions suivantes :

- Caisse des Ecoles : 184 000€
- CCAS : 1 060 000€
- Comité des œuvres Sociales (COS) pour les agents municipaux : 243 131€
- Associations vitrollaises : 1 935 552.49€

Malgré les contraintes budgétaires, la ville poursuit son soutien au secteur associatif qui crée le lien social, anime la ville et contribue au rayonnement de notre territoire et au vivre ensemble. Cette volonté va encore plus loin avec la réhabilitation du Centre Nelson Mandela qui va devenir la « Maison des Associations », lieu de vie et d'échanges pour tous les vitrollais. Ce montant ne représente que la partie strictement financière apportée par la collectivité à laquelle il convient d'ajouter toutes les aides indirectes fournies aux associations (mises à disposition de locaux, personnel, matériel...).

### **Evolution des dépenses de gestion courante sur les derniers exercices**

		2015	2016	2017	2018
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	11 877 192.65	11 567 531.78	11 901 419.33	12 031 486.06
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	49 535 447.89	48 226 795.42	49 677 264.23	48 460 280.42
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	493 020.00	0.00	97 710.96	118 378.47
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	7 750 522.57	7 596 762.26	7 412 175.87	3 845 849.52
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>69 656 183.11</b>	<b>67 391 089.46</b>	<b>69 088 570.39</b>	<b>64 455 994.47</b>
<b>Variation annuelle</b>		<b>-2.86%</b>	<b>-3.25%</b>	<b>2.52%</b>	<b>-6.71%</b>

Sous l'effet cumulé de la baisse des dotations de l'Etat, du plafonnement de nos dépenses par l'Etat et de notre volonté de continuer à dégager de l'autofinancement pour l'investissement, la commune a poursuivi la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des



services publics rendus aux Vitrollaises et aux Vitrollais. L'évolution à la baisse des dépenses de gestion courante entre 2015 et 2018 est bien représentative du travail engagé.

Il est à noter toutefois que la baisse de 2018 apparaît plus importante que les années précédentes puisque le transfert de compétences à la Métropole est venu bousculer les périmètres et les charges qui y sont liées.

b. Les autres charges

Les autres charges de fonctionnement sont les charges financières relatives au remboursement de la dette soit 638 805.72€ ; et les charges exceptionnelles pour 114 275.29€ qui comprennent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs (55 994.54€).

c. Suivi du contrat Etat-Ville de Vitrolles

Le contrat avec l'Etat a fixé un plafond maximum pour nos dépenses de fonctionnement à 69 743 758€ pour l'exercice 2018.

<b>ASSIETTE DE CALCUL DU CONTRAT POUR LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2017</b>	<b>Montants CLECT définitive</b>	<b>Plafond DRF CA 2018</b>
Chapitre 012 - Charges de personnel	49 677 264	-363 210	48 460 280
Chapitre 011 - Charges à caractère général	11 901 419	-231 837	12 031 486
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 412 176	-3 439 956	3 845 850
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION hors chap. 014</b>	<b>68 990 859</b>	<b>-4 035 003</b>	<b>64 337 616</b>
Chapitre 66 - Charges Financières	732 408	-30 570	638 806
Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles	208 570		114 275
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>69 931 837</b>	<b>-4 065 573</b>	<b>65 090 697</b>
- ATTENUATION DE PRODUITS (chap 013 recettes en déduction )	1 015 081		761 402
<b>DEPENSES RF CONTRAT VILLE - ETAT</b>	<b>68 916 757</b>	<b>-4 065 573</b>	<b>64 329 295</b>
Montant définitif CLECT			<b>4 065 573</b>
Montant conventions de gestion			<b>441 291</b>
<b>TOTAL Réalisé dépenses réelles fonctionnement assiette contrat</b>			<b>67 953 577</b>
		<b>Maximum dépenses autorisées à 1,2%</b>	<b>69 743 758</b>
		Ecart CA / objectif contrat	-1 790 181
		Variation en % entre réalisé / plafond	-1,40%

Sur l'exercice 2018, les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures au plafond fixé dans le contrat, la marge de risque prévue par la commune n'ayant pas été entamée, ce qui démontre encore une fois les efforts de bonne gestion de tous les services municipaux.

En conclusion, l'exécution budgétaire de la section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire pour l'exercice.

Ainsi, l'autofinancement brut de l'exercice dégagé par la section de fonctionnement en 2018 s'établit à 6 093 340€ (hors cession – alors que le montant minimum requis de notre autofinancement était de 5 206 200 €) soit un taux d'épargne brute de 8,55 %.

## PARTIE 3 : La section d'investissement

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes relatives à des opérations qui se traduisent par la modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune ou d'un tiers bénéficiant d'une subvention de la commune.

L'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations s'apprécie pour la section d'investissement, au regard de deux éléments :

- l'emprunt qui est mobilisé en fonction de la réalisation des dépenses d'équipement sachant que la collectivité fonctionne par emprunt d'équilibre global sans affecter ses tirages à des opérations particulières.
- la gestion comptable du patrimoine communal qui génère des écritures d'ordre importantes. Il s'agit principalement d'intégrations comptables pour basculer les grosses opérations de travaux sous mandats, lorsqu'elles sont terminées, des comptes d'immobilisations en cours vers leurs imputations définitives.

### 3.1 Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
010	STOCKS (3)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 620 396.76	8 535 498.06	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	6 159 000.00	4 000 000.00	2 000 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	3 780.00	3 780.00	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	225 000.00	243 650.65	
<b>Total des recettes d'equipement</b>		<b>13 008 176.76</b>	<b>12 782 928.71</b>	<b>2 000 000.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	3 010 000.00	3 402 660.01	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)			
138	Autres subv. d.investissement non transférées			
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	864.33	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES			
26	PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 000.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS	880 000.00		
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 904 000.00</b>	<b>3 403 524.34</b>	
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	2 542 500.00	1 904 859.51	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>19 454 676.76</b>	<b>18 091 312.56</b>	<b>2 000 000.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	5 585 354.19		
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE			
040	SECTIONS (1)	5 291 160.00	5 206 200.16	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	10 025 000.00	2 906 766.58	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>20 901 514.19</b>	<b>8 112 966.74</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>40 356 190.95</b>	<b>26 204 279.30</b>	<b>2 000 000.00</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)</b>		<b>4 322 612.63</b>		

Les recettes réelles d'investissement sur l'exercice 2018 sont de 18 091 312.56€.

Tout d'abord, le chapitre 13 « subventions d'investissement » enregistre un montant de 8,5 millions d'euros nettement supérieur aux prévisions pour l'exercice 2018. En effet, certaines opérations sont terminées, d'autres ont bien avancées, ce qui permet de justifier nos dépenses auprès de nos partenaires financiers pour encaisser les subventions.

Ensuite, la ville a obtenu 2,7 millions d'euros en Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui correspond au reversement de manière forfaitaire d'une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement. Ce montant est en augmentation par rapport à 2017, tout en étant conforme à nos prévisions budgétaires.

Enfin, la Taxe d'Aménagement est de nouveau élevée sur cet exercice avec un montant 693 010.62€. Cette taxe est difficile à prévoir car elle est liée à toutes les opérations d'aménagement et les opérations de construction, reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

En matière d'emprunt, la ville a souscrit un nouveau contrat de 6 millions d'euros dont 4 millions ont été mobilisés sur l'exercice 2018, et 2 millions sont inscrits dans les restes à réaliser et seront donc mobilisés dans le premier semestre 2019. Cette politique permet d'emprunter en fonction de nos besoins de financement nécessaires à nos réalisations en investissement tout en tenant compte des subventions perçues.

Sur l'exercice 2018, s'ajoute le remboursement de 1,9 million d'euros de la Métropole (chapitre 45 – opérations pour le compte de tiers) en contrepartie des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre des conventions de gestion et de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation des réseaux d'eau, d'assainissement, et du pluvial de l'avenue de Marseille.

En mouvement d'ordre, on constate les écritures relatives aux dotations aux amortissements et provisions. De plus, on constate 2,9 millions d'euros réalisés au chapitre 041 en recettes d'investissement mais aussi en dépenses d'investissement afin de gérer les écritures patrimoniales d'intégration comptable. Il s'agit de bascules des comptes d'encours vers les comptes d'immobilisations définitifs lorsque les opérations de travaux pluriannuelles sous mandat sont terminées.

### 3.2 Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
010	STOCKS (3)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	6 800.00	1 800.00	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	20 000.00	9 514.12	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 635 215.00	38 476.50	56 377.84
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)			
	Total des opérations d'équipement	24 278 811.94	16 404 963.83	7 040 204.70
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>25 940 826.94</b>	<b>16 454 754.45</b>	<b>7 096 582.54</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000.00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	938 000.00	762 170.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 427 476.64	4 209 909.49	
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES			
26	PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 385 476.64</b>	<b>4 972 079.49</b>	
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	2 542 500.00	1 996 644.74	
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>33 868 803.58</b>	<b>23 423 478.68</b>	<b>7 096 582.54</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	785 000.00	398 705.76	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	10 025 000.00	2 906 766.58	
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>10 810 000.00</b>	<b>3 305 472.34</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>44 678 803.58</b>	<b>26 728 951.02</b>	<b>7 096 582.54</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)</b>			

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 423 478.68€ soit un taux de réalisation de 59,82 %. Elles comprennent 16 454 754.45€ en dépenses d'équipement sur 25 940 826.94€ de crédits ouverts, soit un taux de réalisation de 63,43 %, mais il convient d'ajouter les restes à réaliser d'un montant de 7 096 582.54€ c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées au 31/12/2018 et reportées sur l'exercice 2019, ce qui représenterait un taux de réalisation de 75,7 %.

Parmi les grandes masses, on distingue :

- 3,4 millions d'euros pour l'Avenue de Marseille
- 1,8 million d'euros pour la restructuration Georges Sand
- 1,3 million d'euros pour le complexe sportif Léo Lagrange
- 1,3 million d'euros pour la réhabilitation des bâtiments communaux
- 1,2 million d'euros pour les travaux de proximité
- 0,8 million d'euros pour l'informatisation des écoles
- 0,8 million d'euros pour la réhabilitation des bâtiments communaux
- 0,6 million d'euros pour l'aménagement du parc du Griffon

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 4 140 949.41€ en 2018.

Enfin, les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre des conventions de gestion, et de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial de l'avenue de Marseille, s'élèvent à 1 996 644.74€ s'équilibrant ainsi avec les recettes d'investissement perçues (chapitre 45 – opération pour le compte de tiers).

## PARTIE 4 : Evolution de la situation financière

Afin d'avoir une vision complète de l'exécution comptable de l'exercice 2018, il convient d'analyser certains ratios financiers par rapport aux années précédentes :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	79 618 653	79 560 758	77 082 164	75 834 089	71 302 416
Dépenses réelles de fonctionnement totales <i>Dépenses réelles de fonctionnement hors SAVEM</i>	72 693 864	71 699 787 70 699 787	76 490 372 68 522 174	70 029 548	65 209 075
<b>EPARGNE BRUTE</b> <b>EPARGNE BRUTE hors SAVEM</b>	<b>6 924 788</b>	<b>7 860 971</b> <b>8 860 971</b>	<b>591 792</b> <b>8 559 990</b>	<b>5 804 540</b>	<b>6 093 340</b>
Remboursement capital de la dette	4 403 597	5 138 304	7 163 689	4 347 816	4 140 949
<b>EPARGNE NETTE</b> <b>EPARGNE NETTE hors SAVEM</b>	<b>2 521 191</b>	<b>2 722 667</b> <b>3 722 667</b>	<b>-6 571 897</b> <b>1 396 301</b>	<b>1 456 724</b>	<b>1 952 391</b>
Ressources propres d'investissement (avec cessions) <i>Ressouces propres d'investissement hors SAVEM</i>	15 639 534	16 858 095	20 922 110 13 238 329	12 465 544	14 157 273
Emprunts nouveaux	6 000 000	5 000 000	2 376 101	2 500 000	4 000 000
Dépenses d'investissement	21 145 650	21 502 379	11 148 527	16 090 705	19 282 529
<b>SOLDE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 015 076</b>	<b>3 078 382</b>	<b>5 577 787</b>	<b>331 563</b>	<b>827 134</b>
RESULTAT REPORTE Intégration résultats clôture autres budgets	375 781 0	3 390 856 432 971	6 902 209 60 482	12 540 478	12 872 041 574 804
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>3 390 856</b>	<b>6 902 209</b>	<b>12 540 478</b>	<b>12 872 041</b>	<b>14 273 979</b>
Solde des restes à réaliser	-1 660 574	-2 280 109	-2 554 308	-4 363 899	-5 096 583
<b>DISPONIBLE REEL</b>	<b>1 730 282</b>	<b>4 622 100</b>	<b>9 986 170</b>	<b>8 508 142</b>	<b>9 177 396</b>

RATIOS ANALYSE FINANCIERE	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux Epargne Brute (Hors SAVEM)</b>	<b>8.70%</b>	<b>9.88%</b>	<b>11.11%</b>	<b>7.65%</b>	<b>8.55%</b>
Masse salariale / Dépenses Fonct. (hors savem)	69.95%	69.09%	70.38%	70.94%	74.32%
Masse salariale / Recettes Fonct. (hors cessions)	63.86%	62.26%	62.57%	65.51%	67.96%
<b>Encours de la dette au 31/12/N</b>	<b>36 738 210 €</b>	<b>36 559 906 €</b>	<b>31 812 318 €</b>	<b>29 964 502 €</b>	<b>29 799 834 €</b>
<b>Durée de désendettement hors apurement SAVEM</b>	<b>5.31</b>	<b>4.65</b>	<b>3.71</b>	<b>5.16</b>	<b>4.89</b>
Taux de financement par emprunt	28.37%	23.25%	21.31%	15.54%	24.31%
Taux de financement par les subventions	52.41%	43.74%	86.70%	47.57%	51.87%
Taux d'autofinancement	11.92%	12.66%	12.52%	9.05%	11.87%
<b>Fonds de roulement final</b>	<b>3 390 856 €</b>	<b>6 469 239 €</b>	<b>12 479 996 €</b>	<b>12 872 041 €</b>	<b>14 273 979 €</b>

La lecture des principaux indicateurs permet de constater une situation financière saine pour la ville de Vitrolles avec un résultat global de 14 273 978.70€.

Malgré la baisse constante de nos recettes de fonctionnement, la commune a fait les efforts nécessaires pour garantir son niveau d'épargne brute (recettes de fonctionnement hors produit de cessions – dépenses réelles de fonctionnement). En 2018, l'épargne brute de 6 093 340€ est légèrement en hausse par rapport à l'exercice 2017 : son taux passe de 7,65 % à 8,55 %.

Le montant de notre épargne brute indique ainsi notre capacité à dégager un excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, et notre capacité à couvrir le remboursement du capital de la dette et à investir.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) est positive à hauteur de 1,9 million d'euros. L'épargne nette ainsi que les ressources propres d'investissement (subventions reçues et FCTVA) et les emprunts nouveaux permettent de financer nos dépenses d'investissement qui sont prévues dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

D'ailleurs, notre taux de financement par les subventions de 51,87 % met en avant notre capacité à solliciter nos partenaires institutionnels qui viennent en soutien financier sur nos opérations de travaux.

Enfin, nous avons une gestion saine et dynamique de notre dette avec un encours de dette au 31 décembre 2018 de 29 799 834€ comprenant l'emprunt nouveau sur cet exercice de 4 000 000€. Ainsi, notre capacité de désendettement est de 4,89 années, ce qui signifie qu'il faudrait 4,89 années à la commune pour rembourser toute sa dette avec son épargne brute disponible. Notre gestion saine de la dette nous place largement en dessous-du seuil des 12 ans imposés par l'Etat.

## CONCLUSION

L'exécution de notre budget 2018 s'est inscrite une nouvelle fois dans un contexte contraint accentué par la signature du contrat avec l'Etat qui limite la progression de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an.

De plus, le transfert de compétences à la Métropole Aix-Marseille-Provence et les conventions de gestions qui en découlent sur cet exercice, viennent perturber la comparaison d'une année sur l'autre.

Les indicateurs financiers permettent de constater la bonne santé financière de la ville. La section de fonctionnement permet à nouveau de dégager une épargne brute garante du respect des équilibres financiers.

Dans un contexte marqué à la fois par la poursuite du désengagement financier et un encadrement important de l'Etat qui réduit encore l'autonomie des collectivités territoriales, mais également par la mise en place de nouvelles prérogatives confiées notamment à la Métropole, la ville a réussi son pari de contenir ses dépenses, d'optimiser ses recettes, de réduire sa dette, dans le seul but de poursuivre la mise en œuvre des orientations politiques décidées par la municipalité pour le bien-être et la qualité de vie des Vitrollaises et des Vitrollais en leur garantissant un service public diversifié et de qualité, tout en continuant à investir fortement, et ce, sans augmenter les impôts communaux. Il convient d'en remercier vivement l'ensemble des acteurs y ayant contribué.